

COMPTE-RENDU du CSI du Mercredi 18/12/2019

Bonjour à tous,

Difficile de résumer ce CSI (le 7ème) ,tant divers sujets ont été abordés accompagnés d'échanges plus ou moins musclés ..

Et comme nous avons activement participé à ces échanges (il est délicat dans ces cas là de prendre des notes en même temps que l'on s'enflamme !)..c'est notre mémoire qui fera office d'enregistreur!.

La réunion s'est déroulée de 10h à 12h30.

Le Préfet étant appelé à Paris, c'est la Sous-Préfète du Vigan,Mme Joëlle Gras, qui présidait la réunion et elle a fort opportunément demandé à chacun de se présenter car il y avait quelques personnes nouvelles.

Elle a présenté l'ordre du jour ,assez conséquent:

- Les contentieux,mises en demeure.
- Le cas de la zone au Sud du puits n°1
- Accompagnement des communes pour la mise en œuvre des recommandations de Geoderis sur les dépôts contaminés
- La situation de Mr Gomes
- Carrière La Ferrière(études et sondages)

1- Arrêtés préfectoraux.

Les 5 arrêtés pris fin Nov.2018 à l'encontre d'Umicore donnaient à celle-ci 6 mois de délai pour présenter ses remarques et propositions alternatives(donc cela amenait fin Mai2019); comme lors du dernier CSI de Juillet2019, Geoderis présentait ses dernières études ,le délai était prorogé de 6 mois pour une réponse d'Umicore.

On apprenait par ailleurs de notre avocate,Héloïse Aubret,qu'Umicore s'engageait par courrier a présenter des études pour les 3sites concernés,à savoir le Cercle de l'Issart,les Haldes du GFA la Gravouillere et la mine Joseph.

C'est ce qui a été fait, UMICORE présentant les études d'un Cabinet d'Experts, le Cabinet MINELIS.(nous demanderons à la Préfecture de disposer de cette présentation qui ne figure pas encore sur le site).

Pour mémoire :

- Cercle de l'Issart: pose de geomembrane , fossés et clôture.
- Haldes du GFA La Gravouillère: éroder et stabiliser les flancs,pose de «geogrille » sur les zones les plus pendues, apport de terre végétale,ensemencement, protection des talus et gestion des eaux
- Mine Joseph: clôtures, fossés drainants,éviter travaux lourds(accès difficiles,sécurité, contraintes chimiques) ,gestion des eaux de ruissellement.

Ces études doivent être transmises à la DREAL, via GEODERIS et les échanges prévus doivent s'établir sur une période de 3 à 6 mois avant la validation et mise à exécution des travaux par Umicore.

Michel Bourgeat est intervenu pour faire remarquer les insuffisances de certaines propositions .Il vous les détaillera dans un prochain mail.

En ce qui concerne les travaux pour la digue UMICORE, ils devraient débiter en Avril 2020, (en attendant la parution d'un pré dossier concernant la loi sur l'eau...- obligation de bassin de décantation?-)

2-Sud du Puits n°1; arrêté abrogé

Suite à la lettre que nous avons fait parvenir à la Préfecture et évoquée à la réunion par la Sous-Préfète (lettre établie par Michel Bourgeat et André Charrière), il semble que la position de Geoderis se soit infléchie et même s'il n'y aura pas de restauration de l'Arrêté préfectoral,il semble que Geoderis soit prêt ,avec la DREAL ,à discuter de travaux qui pourraient être proposés en même temps que le traitement du Cercle de l'Issart.

Geoderis se propose même de nous rencontrer pour échanger sur le sujet avant leur prise de décision.

3-Accompagnement des Communes.

Geoderis remettra aux Communes un PAC(Porter À Connaissance) spécifique aux dépôts contaminés .Cela entraîne sur ces zones une interdiction de tout remaniement des sols.

Cela sera accompagné de données cartographiques aussi complètes que possibles(concernant entre autres les agriculteurs- mais rien ne semble exister concernant l'apiculture plus spécifiquement-).

Cela concernera également les ERP (Établissements Recevant du Public) et ont été dressés des « points de Vigilance »(par exemple pour St Félix, autour de la Mairie,L'Ayrolle,Leuziere) qui seront transmis aux Mairies avec des recommandations.

Toutes ces infos devraient figurer rapidement sur le site préfectoral.

Pour les nouveaux SIS(Secteurs d'Information sur les sols) - anciens PAC-, celui nous concernant sera réalisé par la DDTM courant 2020.

4- situation GOMES et Indemnisations.

Nous nous sommes réjouis bien sûr de la confirmation de l'indemnisation concernant Manu.

L'ADEME(qui traite l'affaire,car la propriété est apparentée à une mine orpheline) avance les fonds au Notaire qui verse l'indemnisation à la famille GOMES via la Mairie de TORNAC.La maison et les gîtes sont détruits.

Mais nous sommes revenus sur la liste des 15 foyers remise en Préfecture lors du précédent CSI, en insistant de nouveau auprès des élus ,maires,deputé,conseillers généraux ..pour la création d'un fonds d'indemnisation et la mise en œuvre d'un débat parlementaire autour de l'après- mine car le Code Minier ne dit mot sur le sujet et il doit être revu et discuté en Février par les Députés.

Nous avons insisté sur le fait que pour ces familles c'est la double ,voire triple peine car,non seulement elles subissent les conséquences environnementales et sanitaires de la pollution mais en plus leur patrimoine est diminué voire anéanti dans certains cas.

5-Carrière La Ferrière

18 mois d'études; protocole d'études validé par la DREAL et le BRGM

Coût :+ de 160 000€

Sondages (carottages) effectués à 70-90 et 110m de profondeur.

Métalloïdes dans les normes.

Dolomie compacte dans tous les sondages + riche en sulfures à 110m

Conclusion: validation de la poursuite de l'exploitation jusqu'en 2028..

PS: il sera intéressant de voir le détail de cette étude sur le site de la Préfecture;

il n'y aurait pas de Thallium en quantité significative(en réponse à une question de Michel Bourgeat).

Pour info,à la sortie de la réunion,JL Flattet ,qui a échangé avec les représentants d'UMICORE, contrariés par la plainte au Civil de la Mairie contre eux,s'est vu proposer par l'entreprise de reboucher le trou du Puits N°1 (mais il n'est pas question pour eux de rembourser quelque centime que ce soit en ce qui concerne les 240 000€ avancés par la municipalité).

La procédure pourrait durer des années !!..

Enfin ,nous avons eu quelques échanges aigres- doux avec Mr le Maire d'Anduze,Mr Iglesias..qui a tenu quand même à me dire en fin de réunion « qu'il était plus près de nous que je ne le pense ».

Je me disais tout de même que si,aux prochaines municipales ,émergeaient de nouvelles têtes à Anduze(G.Blanc?) et à St Felix(M.Sala?) cela apporterait un peu d'oxygène à ADAMVM (avec en plus,j'espère ,la réélection de M.Vigne à Tornac) et un soutien bienvenu!!

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

François

En raison de l'ordre du jour chargé et de l'intensité des débats nous avons, François et moi, décidé de faire et publier chacun notre compte rendu du C.S.I., pour tenter d'être le plus complet et exhaustif possible.

Les contentieux et mises en demeure.

Digue UMICORE : UMICORE devait commencer les travaux en septembre 2019 ; s'éloignant des dates prévisibles des épisodes cévenols les travaux ont été reportés au début décembre 2019, puis reportés en avril 2020 ; selon UMICORE, le nouveau retard serait dû en particulier à une nouvelle législation (à venir) concernant l'eau.

Le dossier de confinement, présenté il y a plus d'un an, par le bureau d'étude GOLDER, a eu l'aval de GEODERIS, nous avons fait nos observations et jugeons le projet acceptable.

« Madame la sous-préfète a rappelé que les études et travaux devaient avoir l'aval de GEODERIS, ceci pour toutes les études et travaux d'UMICORE concernant les mines de St Félix. (On entend par mines de St Félix toutes les concessions UMICORE, anciennement Vieille Montagne, objets de notre association). »

Au sujet de l'eau Monsieur Nayrolles du SMAGE est intervenu en tant que spécialiste des réseaux hydrauliques.

N/B L'arrêté de mise en demeure concernant la Digue UMICORE est considéré comme acquis, mais les travaux sont comme le reste, retardés au maximum.

Le cabinet d'études MINELIS diligenté par UMICORE, a présenté ses études portant sur les 3 points (sources de pollution) restant ayant fait l'objet de mise en demeure.

Cercle de l'Issart :

C'est un point classé comme remarquable par GEODERIS, Il a une surface de l'ordre de 600 m², très pollué, PH 2,2, arsenic, plomb, cadmium etc...en quantité impressionnante. Il est caractérisé par des flaques d'eaux polluées permanentes, été comme hiver.

MINELIS prévoit sa couverture par une géo-membrane et quelques recouvrements de terre

N.B Nous avons donné notre désaccord, car quid de l'écoulement des eaux polluées qui sont à l'origine de la pollution du ruisseau de la Mine. Il y a quelques années la municipalité de St Félix avait entrepris des travaux afin de contrôler ces écoulements d'eaux polluées, ils se sont avérés inefficaces.

HALDES DE GFA DE LA GRAVOUILLERES :

MINELIS prévoit de stabiliser les flans par pose de grille PVC retenant la terre apportée en espérant que la végétation retienne les lixiviats polluants.

La pente des rives du dépôt serait revue dans quelques endroits les plus pentus mais pas dans sa totalité. Une clôture sera placée au sommet pour éviter des chutes éventuelles et l'approche trop près du bord des véhicules.

N/B Ce dépôt de résidus étant semblable à la digue UMICORE son traitement doit être le même que celle-ci. Reprise de la pente des dépôts, enrochements à la base, géotextile sur la partie plane etc... la proposition à minima de MILENIS est inacceptable. En ce qui concerne les haldes de la Gravouillères, un des dangers principaux est le glissement du terrain entraînant une pollution du Gardon d'Anduze comme cela s'est produit avec la digue

UMICORE il y a quelques années. Les propositions de confinement telles que présentées sont inacceptables, elles doivent être efficaces, pérenne, ce qui est loin d'être le cas.

Mine Joseph

MILENIS prévoit, en surface un drain qui devrait collecter les eaux de pluie avant qu'elles ne percolent les résidus. Des portails et une clôture interdisant l'accès à la mine Joseph seraient posés ainsi que des panneaux interdisant l'accès.

N/B Il est indispensable que nous ayons à notre disposition les documents du cabinet MILENIS.

N/B La pollution principale ne vient pas seulement des eaux de surface du dépôt, mais principalement des lixiviats qui sortent en pied du dépôt et proviennent en particulier des eaux sortant de la mine.

UMICORE considère que le coût des travaux, comparé aux résultats espérés, n'est pas rentable et que de toute façon le Paleyrolles n'est pollué qu'au niveau de la mine Joseph et que les dépôts n'avaient aucune influence en aval sur l'Hourne et le Gardon d'Anduze. Nous avons cité le rapport CASIO ingénieure au CNRS qui cite des sédiments venant de la mine Joseph recueillis à l'embouchure du Rhône, dans ces sédiments les épisodes cévenols impactant la mine Joseph sont détectables.

En aparté UMICORE a confirmé que son intervention ne concernait que la rive droite du Paleyrolles, situés sur la commune de St Félix. Les contrôles d'accès à la mine Joseph ne concerneraient alors qu'un accès sur la rive droite du ruisseau et que rien ne serait fait sur la rive gauche située sur Tornac. Il y a 4 accès à la mine Joseph sur la rive gauche et un sur la rive droite. Est-ce bien sérieux !

Les propositions communes à UMICORE et son cabinet d'étude sont inacceptables, la mine Joseph, ses dépôts de résidus, le Paleyrolles et son affluent le ruisseau de la mine, principaux pollueurs doivent être sérieusement traités et non pas bâclés.

Les propositions UMICORE sont inacceptables.

SUD DU PUIITS N°1

Le sud du puits N°1 a été retiré des mises en demeure par Mr Le Préfet du Gard.

N/B Suite à notre intervention, il en a été question et à priori rien ne s'opposerait à ce que son confinement soit traité en même temps que le cercle de l'ISSART, cela devrait faire l'objet de discussions avec GEODERIS à venir. Le cercle de l'ISSART fait partie du carreau de la mine comme le puits N°1.

Le sud du puits N°1 est une source de pollution importante qui est l'objet d'activités des squads, motos, VTT et autres engins motorisés. Les envolées des fines dues à l'exploitation minière est dangereuse pour la santé.

A suivre

Responsabilité des propriétaires de terrains

Le 3 décembre c'est tenu à Anduze une réunion avec les Sous- Préfets d'Alès et le Vigan, Mr le Maire d'Anduze, GEODERIS, la DREAL, DDTM etc... avec comme objet les glissements de terrains suite aux exploitations minières, et « surtout pas les problèmes sanitaires. !!!

On retiendra principalement que les propriétaires des terrains sont responsables : des effondrements, des galeries ou puits ouverts et non rebouchés, de la pollution.

Un arrêté préfectoral du 16 juillet 1971, demande à l'union minière, maintenant UMICORE, de reboucher selon un protocole bien établi les têtes de puits et les entrées de galeries dans toutes les concessions concernant les mines de St Félix. Cet arrêté a été lettre morte.

Nous avons donc demandé à Mme la sous- préfète, représentante de l'Etat de faire appliquer cet arrêté préfectoral dans les meilleurs délais et en tout état de cause de bien vouloir inscrire au compte rendu du CSI notre intervention, car il est possible que nous allions en justice au cas ou rien ne serait fait.

Nous avons fait une remarque aux maires présents sur leur silence alors qu'ils sont concernés en tant que Maires et propriétaires.

PORTER A CONNAISSANCE

Le porter à connaissance en vigueur actuellement est en cours de remplacement par les Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.) Pour la commune de Tornac il a été question de la demande d'un propriétaire pour sortir de la zone du P.A.C., cette demande sera étudiée par la DDTM prochainement.

CARRIERE DE LA FERRIERE.

Les sondages pratiqués ont relevé beaucoup de sulfures en profondeur à 110 mètres, sans rien dire de leur composition. Les annales de la société géologique de Belgique (ref :) relèvent dans ces sulfures des quantités exploitables de Thallium, c'est pour cette raison que j'ai posé cette question sachant que le Thallium est recherché comme métal rare et comme il est toujours question de la réouverture des mines.... (Ref : annales de la société géologique de Belgique 1964 Volume 87 PP1.17)

Les points le plus important de ce C.S.I.

La pollution est connue et reconnue dans les trois concessions.

Incomplètes certes, des études de confinement existent, elles sont à améliorer et multiplier. En acceptant de financer les travaux de confinement, de clôtures, et d'informations UMICORE reconnaît sa responsabilité.

ADAMVM est l'interlocutrice principale du préfet et sans nous il n'y aurait aucun débat et aucune avancée. GEODERIS demande à nous consulter avant de décider de nouvelles propositions.

Ce compte rendu est complémentaire du précédent établi par notre Président qui a pu prendre des notes pendant que je m'enflammiais moi aussi !

Nous nous félicitons de l'indemnisation de Manu Gomès et Mireille son épouse, nous leur souhaitons « une nouvelle vie » pleine de joie et de bonheur. Il devrait en être de même pour les indemnisations des gens objet de préjudices, dus à la pollution,

La lutte continue.